

REGLEMENT DU "GRAND JEU 7 A GAGNER OUEST-FRANCE" 2017

Article 1 - ORGANISATION

La société Ouest-France, dont le siège social est 10, rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9, organise à partir du lundi 6 novembre 2017 et jusqu'au mercredi 20 décembre 2017 inclus, un jeu intitulé "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France", accessible et diffusé par le biais du journal Ouest-France et de « dimanche Ouest-France », et sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux

Article 2 – QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne résidant dans la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France, les personnes mineures jouant sous la responsabilité de leurs représentants légaux, à l'exception des membres du personnel d'Ouest-France et de ses filiales, en activité ou retraités, de leur conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit qu'eux, ainsi que des dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux Ouest-France et « dimanche Ouest-France ».

Article 3 – CARTES-JEU

Le "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France" se décompose en 7 semaines de jeu, dont 6 semaines de grattage, soit :





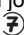

- **Jeu n°1** : du lundi 6 au dimanche 12 novembre
- **Jeu n°2** : du lundi 13 au dimanche 19 novembre
- **Jeu n°3** : du lundi 20 au dimanche 26 novembre
- **Jeu n°4** : du lundi 27 novembre au dimanche 3 décembre
- **Jeu n°5** : du lundi 4 au dimanche 10 décembre
- **Jeu n°6** : du lundi 11 au dimanche 17 décembre

Le jeu "7 à Gagner Ouest-France" comporte deux niveaux de jeu :

- un jeu de grattage hebdomadaire (carte à gratter),
- un jeu à Instants Gagnants quotidiens accessible par téléphone : La Ronde des « 7 ».

Les cartes du "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France" sont valables chacune pour 1 semaine de jeu (du lundi au dimanche), soit 6 cartes différentes pour les 6 semaines de jeu.

Les cartes jeu comportent chacune *au recto* :

- **Jeu de grattage** : 12 zones de grattage comportant chacune 5 cases, numérotées de 1 à 60. En tête de chaque zone de cases à gratter, figure un visuel et le nom d'une dotation en jeu. Sous chaque case à gratter figure un symbole (11 différents : bonhomme de neige, boule de Noël, paquet cadeau, étoile de neige, moufle, couronne de Noël, bonnet de père Noël, patin à glace, renne, sapin de Noël, thermomètre).
- **Ronde des « 7 »** : sept cases à gratter de forme rectangulaire pour le jeu par téléphone sur lesquelles est imprimée la date du jour de jeu concerné. Sous chaque case figure un numéro de 5 chiffres (plusieurs numéros différents par jour). Ces combinaisons permettent d'accéder aux Instants Gagnants quotidiens. Ils sont accompagnés de 1 à 3 symboles « 7 » selon le niveau de jeu auquel le joueur peut avoir accès :
 - o  : 1 gagnant toutes les 7 minutes,
 - o   : il peut en plus tenter de gagner le cadeau du jour, annoncé dans le journal.
 - o    : il peut en plus s'inscrire pour le tirage au sort du gros lot de la semaine, annoncé sur la carte.

Les cartes-jeu comportent chacune *au verso* :

- Jeu de grattage : la marche à suivre pour obtenir son prix, ainsi qu'un emplacement pour indiquer le nom, l'adresse et le n° de téléphone du joueur.
- Ronde des « 7 » : la marche à suivre pour participer au jeu à Instants Gagnants quotidiens par téléphone.
- un extrait de règlement.

Les cartes du "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France" peuvent être obtenues sur simple demande par courrier à "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France" – Service Promotion - 35051 RENNES CEDEX 9, dans la limite d'une carte jeu par demande, par semaine et par personne. A noter que les membres d'une même famille (conjoint, parents ou alliés) et toute personne habitant sous le même toit ne pourront obtenir qu'une carte jeu par demande et par semaine (dans la limite des stocks disponibles), et ce pour l'ensemble de ces personnes domiciliées à une même adresse. Des cartes du "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France" seront également distribuées lors de manifestations publiques dans la zone de diffusion Ouest-France. Les diffuseurs et porteurs d'Ouest-France" remettent aussi, le lundi

des cartes du "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France" dans la limite des stocks disponibles.

Toute carte du « Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France », ou partie de carte raturée, surchargée, déchirée, collée, illisible, altérée ou falsifiée sera considérée comme nulle.

Toute carte du " Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France", comportant une erreur d'impression étant automatiquement annulée, pourra être retournée au Journal qui la remplacera.

Article 4 – COMMENT PARTICIPER ET GAGNER A LA 1ère CHANCE ?

Ouest-France publiera sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux à partir de 12h, dans Ouest-France et « dimanche Ouest-France », les numéros à gratter sur les 12 zones de 5 cases (10 le lundi, 6 le mardi, le mercredi et le vendredi, 4 le jeudi, le samedi et le dimanche), soit 40 au total. Le concurrent devra gratter chaque jour sur sa carte, les cases correspondant aux numéros publiés sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux, dans Ouest-France et "dimanche Ouest-France". Le nombre de numéros publiés chaque jour pourra évoluer à la discrétion de l'organisateur

Numéros Bonus :

Plusieurs fois au cours du jeu, la possibilité sera offerte aux participants de se procurer un ou plusieurs numéros supplémentaires appelés « numéros BONUS », à gratter sur leur carte-jeu pour augmenter leurs chances de gain.

Pour ce faire, ils pourront obtenir de nouveaux numéros en appelant le : 08 92 12 37 37 depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable (coût du service 0.60 € TTC / min. + prix de l'appel).

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse d'une ligne téléphonique ou du non fonctionnement du jeu si l'appel au 08 92 12 37 37 est émis d'une cabine téléphonique ou de certains opérateurs téléphoniques.
Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.

Les joueurs seront avertis dans le journal le jour de la mise en place de « numéro(s) BONUS ».

Le joueur qui, sur sa carte du "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France", découvrira 3 symboles identiques dans une seule et même zone de 5 cases, gagnera le prix dont le nom est indiqué au-dessus de la zone concernée.

Les numéros à gratter sont extraits de listes définies par un programme informatique établi par le fabricant de cartes.

Le concurrent qui, en grattant la grille de grattage conformément aux précisions des articles 3 et 4, découvre sur sa carte du «Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France » 3 symboles identiques, dans une seule et même zone de 5 cases, doit immédiatement respecter la procédure suivante :

1° Vérifier que les numéros correspondant aux cases qui lui ont permis de découvrir 3 symboles dans une seule et même zone de 5 cases, ont bien été publiés dans Ouest-France et « dimanche Ouest-France », rubrique-jeu "7 à gagner Ouest-France", et/ou sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux, et/ou communiqués en tant que numéros Bonus au 08 92 12 37 37.

2° Se faire connaître le jour même, ou au plus tard dans les 48h suivant la publication sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux, ou la parution dans Ouest-France ou "dimanche Ouest-France", ou la communication au 08 92 12 37 37, du 3^{ème} et dernier numéro qui lui a permis de découvrir 3 symboles identiques dans une seule et même zone de 5 cases.

Pour ce faire, le gagnant devra se faire connaître par Internet : www.ouest-france.fr/jeux.

Il a également la possibilité de téléphoner au 08.92.12.37.00, accessible 24 heures sur 24 et seulement à ce numéro, avec la possibilité de joindre un opérateur du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30 et de 14H à 17H (coût du service 0.60 €/min. + prix de l'appel).
Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.

3° Envoyer dans ce même délai (le cachet de la poste faisant foi), par lettre recommandée ou par courrier simple la carte-jeu complétée de ses nom - prénom, de son adresse et de son numéro de téléphone au service de contrôle du "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France", Service Promotion, 35051 Rennes cedex 9.

Ne faire en aucun cas cet envoi par la Poste sans s'être fait connaître au préalable par Internet ou par téléphone et avoir respecté les instructions.

Les cartes jeu considérées comme gagnantes selon les dispositions des articles 2, 3 et 4 seront vérifiées sous le contrôle de la SCP Nedellec-Le Bourhis-Letexier-Vetier, huissiers de justice associés à Rennes. Le résultat du contrôle sera communiqué au concurrent par Ouest-France qui conservera la carte-jeu contrôlée à toutes fins utiles.

Lorsque la quantité donnée de lots du jeu de grattage aura été gagnée, il n'y aura pas de nouvelle attribution.

Les lots du jeu de grattage, non réclamés selon les dispositions prévues aux articles 2, 3 et 4 seront remis en jeu : soit dans le cadre de la Ronde des « 7 », soit lors du Grand tirage de Noël.

Article 5 – COMMENT JOUER ET GAGNER A LA RONDE DES « 7 » :

Les joueurs devront gratter sur la carte du «Grand Jeu 7 à gagner Ouest-France» la case portant la date du jour pour découvrir une combinaison de 5 chiffres.

Cette combinaison de 5 chiffres, accompagnée de 1 à 3 symboles

☺ leur permettra d'accéder aux Instants Gagnants selon les modalités suivantes :

- ☺ : 1 gagnant toutes les 7 minutes,
- ☺ ☺ : ils peuvent en plus tenter de gagner le cadeau du jour, annoncé dans le journal.
- ☺ ☺ ☺ : ils peuvent en plus s'inscrire pour le tirage au sort du gros lot de la semaine, annoncé sur la carte.

Les participants pourront jouer chaque jour de 7h à 22h, en indiquant la combinaison découverte sur leur carte-jeu :

- **par audiotel**, depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable au 08 97 04 00 00 (coût du service 0.60 € TTC / min. + prix de l'appel). La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse d'une ligne téléphonique ou du non fonctionnement du jeu si l'appel au 08 97 04 00 00 est émis d'une cabine téléphonique ou de certains opérateurs téléphoniques.
Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.

- **par SMS**, en envoyant OF suivi d'un espace et du code du jour découvert sur leur carte au 71 036 (2 SMS à 0,65 € le SMS + coût du SMS). Une participation ne sera valide que dans la mesure où la session SMS+ associée (1 SMS MO envoyé + 1 SMS MT en retour) aura été régulièrement opérée par l'utilisateur. L'envoi successif de SMS MO sans attendre les SMS MT de retour correspondants émis par la société organisatrice empêche la bonne prise en compte des participations.

Chaque participant pourra participer plusieurs fois.

Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

En cas d'incident technique empêchant le participant de jouer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, la société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par le participant aux règles sus mentionnées.

LES INSTANTS GAGNANTS QUOTIDIENS Le principe de ce jeu repose sur des instants gagnants ouverts, déterminés de manière aléatoire préalablement au lancement du jeu, et déposés auprès de la SCP Nedellec-Le Bourhis-Letexier-Vetier, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.

Les instants gagnants sont répartis sur toute la durée du jeu par intervalle moyen de 7 minutes, chaque jour de 7h à 22h.

Ainsi, le gagnant est le premier identifié par le système appelant le service Audiotel et SMS après l'ouverture de l'instant gagnant.

- par audiotel :

Le service identifie automatiquement le numéro de téléphone fixe ou portable du participant. Il lui demande ensuite de saisir, dans l'ordre, les 5 chiffres du code du jour découvert sur sa carte jeu. Il indique également à chaque joueur pour quel lot il tente sa chance.

- par SMS :

Le joueur envoie OF suivi d'un espace et des 5 chiffres du code du jour découvert sur sa carte-jeu. Après le SMS de retour, il communique, son numéro de téléphone et son code postal.

Les joueurs sont avertis directement en ligne ou par retour de SMS du résultat de leur participation (gagné / perdu).

Par audiotel et par SMS une vérification du code postal du joueur permettra de vérifier que celui-ci demeure bien dans la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France. Dans le cas contraire le lot ne sera pas attribué.

Le lot gagné sera adressé au titulaire de la ligne téléphonique dont le numéro aura été détecté par le serveur audiotel ou indiqué par le joueur par SMS.

Sur l'audiotel, en cas d'utilisation par le gagnant d'un numéro de téléphone portable, d'un numéro sur « liste rouge » ou « liste orange » de l'opérateur FRANCE TELECOM ou de l'utilisation d'une « box » d'un autre opérateur que FRANCE TELECOM, la société organisatrice délivrera un message au gagnant lui demandant de la contacter au 02 99 32 73 00 et ce, dans un délai maximal de 7 jours, afin d'indiquer ses coordonnées. Passé ce délai, le lot ne sera pas attribué.

Par SMS, le gagnant sera invité à envoyer ses coordonnées par retour de SMS dans un délai maximal de 7 jours. Passé ce délai, le lot ne sera pas attribué.

ANIMATION HEURE DE FOLIE

Plusieurs fois durant le jeu, pendant une ou plusieurs heures, les instants gagnants seront ouverts toutes les minutes. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme de gain est modifié.

ANIMATION MATINEE MAGIQUE

Plusieurs fois durant le jeu, pendant une ou plusieurs matinées, les instants gagnants seront ouverts toutes les 2 minutes de 9H à 12H. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme de gain est modifié.

ANIMATION COUP DOUBLE

Plusieurs fois durant le jeu, pendant une ou plusieurs heures, les gagnants pourront doubler leur gain. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme d'attribution du gain est modifié.

ANIMATION MULTIPLICATION DES CHANCES

Plusieurs fois durant le jeu, pendant une ou plusieurs matinées, les participants bénéficieront de 2 chances de gagner par appel de 7H à 14H. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le nombre de chances de gagner par appel est modifié.

Les joueurs seront avertis dans le journal du jour de la ou des « Heures de Folie », « Matinées Magiques », « Coup double » et « Multiplications des Chances ».

LES CADEAUX DU JOUR

Tout au long du jeu, chaque jour, un cadeau spécifique, additionnel aux Instants Gagnants, sera mis en jeu.

Seuls les joueurs dont la combinaison à 5 chiffres est accompagnée de deux symboles ☺ pourront tenter leur chance pour obtenir le Cadeau du jour, après participation aux Instants Gagnants et aux éventuelles animations.

LES SUPERS GROS LOTS

Tout au long du jeu, chaque semaine, un Super Gros Lot spécifique, additionnel aux Instants Gagnants et au cadeau du jour, sera attribué par tirage au sort.

Seuls les joueurs dont la combinaison à 5 chiffres est suivie de trois symboles ☺ pourront s'inscrire au tirage au sort du Super Gros Lot, après participation aux Instants Gagnants et aux éventuelles animations.

Ils pourront s'inscrire plusieurs fois afin d'augmenter leurs chances de gagner. Le Super Gros Lot sera attribué parmi l'ensemble des inscriptions des joueurs de la semaine, le lundi suivant sa mise en jeu.

Article 6 – COMMENT PARTICIPER ET GAGNER AU GRAND TIRAGE AU SORT DE NOEL ?

A la fin du jeu, les lots non réclamés et non remis en jeu au cours du jeu, seront remis en jeu pour un Grand Tirage de Noël.

La liste des lots mis en jeu sera publiée dans le journal, et sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux.

Les joueurs disposeront de 3 jours du lundi 18 décembre à 00h au mercredi 20 décembre à 23h59 pour participer :

- soit sur www.ouest-france.fr/jeux, en enregistrant leurs coordonnées
- soit par audiotel ou SMS, en indiquant leur numéro de téléphone.

Ne pourront toutefois participer à ce tirage, les personnes déjà visées à l'article 2 de ce règlement ainsi que les concurrents qui auront déjà gagné au "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France", pendant la période du 6 novembre au 17 décembre 2017, un ou des lots d'une valeur globale égale ou supérieure à 250 €.

Le tirage au sort prévu sera effectué à une date qui sera indiquée dans le journal Ouest-France, et sur le site internet www.ouest-france.fr/jeux, en présence de la S.C.P. Nedellec-Le Bourhis-Letexier-Vetier, huissiers de justice à Rennes. Chaque participant, pourra participer autant de fois qu'il le souhaitera; en revanche, il ne pourra gagner qu'un seul lot à ce tirage au sort. La liste des gagnants à ce tirage au sort sera publiée sur Internet. Les gagnants recevront leur lot par courrier dans un délai maximum de deux mois.

Article 7 – DOTATION

Le montant total des prix du "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France", représente une valeur (prix public) de 206 698.75 € (deux cent six mille six-cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents). Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni cessibles par les gagnants, ni remboursables.

LE JEU DE GRATAGE est doté de :

2 voitures, qui seront mises en jeu dans l'ordre suivant :

- **1 Renault Clio** Version Life, 1.2, 16V 75 d'une valeur prix public de 13 900 euros TTC. Options et accessoires inclus : peinture Ivoire et roue de secours et radio connect R&Go, Carte grise et frais divers, valeur estimée 150 € TTC, soit une valeur totale de **14 050 euros TTC**.

- **1 Renault Zoé** Version Life cv 75, d'une valeur prix public de 23 700 euros TTC. Options et accessoires inclus : peinture rouge intense. Carte grise et frais divers, valeur estimée 159 € TTC, soit une valeur totale de **23 859 euros TTC**.

L'installation d'une borne de rechargement pourra être réalisée et financée par Renault et à ses frais dans la limite de 500 € TTC chez le gagnant. La location de la batterie qui correspond environ aux frais de consommation de carburant sera à la charge du gagnant.

En cas d'impossibilité avérée d'installation d'une borne de rechargement chez le gagnant et après avoir effectué toute publicité avec la ZOE lors de la remise des gains, le gagnant pourra se voir attribuer, après déduction du bonus écologique, un véhicule Twingo ou Clio thermique en stock au moment de la remise des prix et dont la valeur ne pourra dépasser 17 700 € TTC, carte grise incluse.

- **1 séjour National Tours aux Canaries - Lanzarote**, (page 182 du catalogue automne-hiver 2017/2018), 8 jours / 7 nuits, hôtel Beatriz Costa Teguis et SPA 4**** (normes locales), ou similaire, pour 2 personnes, formule « all inclusive », au départ de Nantes (rendez-vous aéroport). Dernier départ le 14 juin 2018. Valeur maximale : **1 950 euros**.

- **1 circuit National Tours en Italie « Carnaval de Venise »**, (page 243 du catalogue automne-hiver 2017/2018), 7 jours, en autocar Royal Class, hôtel 2 ou 3*** (normes locales), ou similaire, pour 2 personnes, en pension complète, au départ de Rennes. Circuit du 1 au 7 ou du 8 au 14 février 2018. Valeur maximale : **1 910 euros**

- **1 séjour National Tours en Tunisie - Djerba**, (page 128 du catalogue automne-hiver 2017/2018), 8 jours / 7 nuits, hôtel Vincci Djerba Resort 4**** (normes locales), ou similaire, pour 2 personnes, formule « all inclusive », au départ de Nantes (rendez-vous aéroport). Dernier départ le 14 juin 2018. Valeur maximale : **1 198 €**

- **2 circuits National Tours « Découverte de la Costa Brava »** (page 200 du catalogue automne-hiver 2017/2018), circuit 7 jours / 6 nuits, en autocar Royal Class, hôtel 3*** (normes locales), ou similaire, pour 2 personnes, en pension complète, au départ de Rennes. Dernier départ le 28 juin 2018. Valeur maximale : 1 008 €, **pour un total de 2 016 euros**.

Ces voyages sont valables aux périodes indiquées (informations précisées sur le bon d'échange qui sera remis au gagnant de chaque lot voyage), suivant disponibilités au moment de la réservation et aux conditions décrites dans le catalogue National Tours « Automne-Hiver 2017 / 2018 ».

Les voyages sont valables uniquement sur la programmation National Tours, hors vacances scolaires.

Les prestations incluses dans chaque voyage sont clairement décrites dans les pages produits du catalogue National Tours « Automne-Hiver 2017 / 2018 » disponibles en agence de voyages et en consultation sur www.national-tours.fr; elles comprennent (sauf indication contraire) : les vols Aller/Retour, les taxes aériennes et de sécurité, les transferts aéroports/hôtel (sauf pour les séjours), les excursions prévues au programme et mentionnées en catalogue, l'hébergement en chambre double en demi-pension ou pension complète.

Elles ne comprennent pas : le surcoût pour la chambre individuelle, la garantie annulation / bagages et l'assurance assistance rapatriement (assurances complémentaires facultatives), les pourboires, les diners et les boissons (selon les voyages).

Les voyages sont non cessibles, non modifiables et non remboursables, la différence entre la valeur du bon et le prix du séjour choisi n'est pas remboursable.

- **1 Box Saphir de Brittany Ferries**, Prix public **989€ TTC**

- **3 Box Rubis de Brittany Ferries**, Prix public 539 euros TTC, pour une valeur totale de **1 617 €**.

- **6 séjours Famille au Futuroscope**, valables pour 2 adultes et 2 enfants (de 5 à 16 ans inclus) comprenant :

- > l'entrée au Parc du Futuroscope pour 2 jours consécutifs et l'accès à l'aquaféerie nocturne,
- > 1 nuit en hôtel 3 étoiles en chambre quadruple et les petits déjeuners,
- > et les frais de dossiers.

Prix public unitaire 430€ TTC, pour une valeur totale de **2 580 euros**

Les séjours ne comprennent pas l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement, de parking, de restauration et la taxe de séjour, en supplément, perçue directement par l'hôtelier sur place lors du séjour, soit 0.70 à 1.30€ (selon l'hôtel) par nuit et par personne de 18 ans et + (valeur 2017 donnée à titre indicatif et pouvant être modifiée sans préavis en 2018).

Ils sont remis sous forme de **Futurochèques cadeaux valables jusqu'au 31 décembre 2018** selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur www.futuroscope.com. Pour réserver, les bénéficiaires contactent, au moins 30 jours avant la date de visite souhaitée, la centrale de réservation Futuroscope Destination au 05 49 49 30 80 pour choisir la date de leur séjour et règlent à l'aide des Futurochèques (ce qui leur laisse toute liberté pour décider de changer d'hôtel, de modifier certaines prestations dans la limite des 430€). Les Futurochèques sont également valables dans les boutiques et les restaurants du Parc.

Aucune prolongation de cette date de validité ne pourra être accordée.

- **2 chèques Ouest-France de 1 000 €**, soit un total de **2 000 €**.

- **1 Robot Cuiseur Moulinex, Companion XL HF906B10 I**, ou produit équivalent, prix public **999 € TTC**

- **1 drone DJI Spark Combo**, avec caméra, ou produit équivalent, prix public **799 euros TTC**. Les frais éventuels de formation et de déclaration auprès des administrations compétentes pour l'utilisation du drone seront à la charge du gagnant.

- **1 Apple watch connectée Série 2 42mm**, ou produit équivalent, prix public **699 euros TTC**.

- **3 abonnements fleurs d'un an Interflora**, sous la forme de chèques cadeaux, prix public 600 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 800 € TTC**.

- **3 téléviseurs écran plat 4K Ultra HD, Samsung, 100 cm, UE40M5005**, ou produit équivalent, prix public 449 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 347 € TTC**.

- **3 chaînes hi-fi Denon, DM41 SPCW**, ou produit équivalent, prix public 499 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 497 € TTC**.

- **1 iPhone 6S 32Go Apple**, ou produit équivalent, prix public **529€ TTC**

- **1 iPad Air 2, 16 Go**, ou produit équivalent, prix public **349 € TTC**.

- **3 caves à vin 38 bouteilles La Sommelière LS38A**, ou produit équivalent, prix public 469 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 407 € TTC**.

- **2 consoles de jeu Nintendo Switch**, ou produit équivalent, prix public 329 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **658 euros TTC**.

- **3 ordinateurs portables Asus, Ecran LED 14, E403NA-FA042T**, ou produit équivalent, prix public 479 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 437 euros TTC**.

- **1 Robot Pâtissier Kitchenaid Artisan 5KSM12EER**, ou produit équivalent, prix public **429 € TTC**

- **1 Barre de son Home Cinéma Sony HTCT790**, ou produit équivalent, prix public **399 euros TTC**.

- **3 appareils photo numérique Bridge, Panasonic DMC-FZ200**, ou produit équivalent, prix public 319 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **957 euros TTC**.

- **3 i-Pod Touch VI, 32Go**, ou produit équivalent, prix public 239 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **717 € TTC**.

- **4 tablettes numériques Iconia Acer**, TAB 10 A3-A40-N96X, 32 Go, ou produit équivalent, prix public 199€ TTC pour une dotation maximale, prix public, de **796 € TTC**.

- **2 caméras sport, GoPro Hero Session + carte mémoire 32Gb**, ou produit équivalent, prix public 199.8 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **399.60 euros TTC**.

- **2 GPS Garmin Drivesmart 51 SE LMT**, ou produit équivalent, prix public 169 € TTC, pour une dotation maximale prix public de **338 euros TTC**.

- **10 bons d'achat de 200€ à valoir sur le site spartoo.com**, pour une dotation maximale, prix public, de **2 000 euros TTC**.

- **40 bons d'achat de 100€ à valoir sur le site spartoo.com**, pour une dotation maximale, prix public, de **4 000 euros TTC**.

Les bons/codes spartoo.com sont valables jusqu'au 30 avril 2018 hors promotions et soldes, hors produits partenaires, non cumulables, non remboursables, échange possible 1 (une) fois.

- **30 montres Xme Paris, 5 montres Iris**, prix public à l'unité 150 € TTC, **5 montres Monaca**, prix public à l'unité 140 € TTC, **5 montres Capucine**, prix public à l'unité 140 € TTC, **5 montres Panda**, prix public à l'unité 90 € TTC, **5 montres Talisma**, prix public à l'unité 165 € TTC, **5 montres Caverne**, prix public à l'unité 195 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **4 400 euros TTC**.

- **10 sacs Cody XS de Mac Douglas**, 5 noir et 5 marron, prix public 136 € TTC, ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public, de **1 360 euros TTC**.

- **3 raclettes Tefal PR303812**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 69.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **209.97 euros TTC**.

- **5 Machines à Café Senséo Philips, HD7817/61**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 69.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **349.50 euros TTC**.

- **5 Stations Météo La Crosse Technology WS272 Grey**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 40 €, pour une dotation maximale, prix public, de **200 euros TTC**.

- **4 coffrets cadeau Wonderbox « Sensations et émotions »**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 99.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **399.60 euros TTC**.

- **8 coffrets cadeau Wonderbox « Tables Gourmandes »**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 59.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **479.20 euros TTC**.

- **3 coffrets cadeau Wonderbox « Week-end Rêve de SPA »**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 199.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **599.70 euros TTC**.

- **5 coffrets cadeau Wonderbox « Passion Pilotage »**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 49.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **249.50 euros TTC**.

LA RONDE DES « 7 » est dotée de :

LES INSTANTS GAGNANTS QUOTIDIENS, LES HEURES DE FOLIE, LES COUPS DOUBLES ET LES MATINEES MAGIQUES:

- **400 bons d'achat à valoir sur spartoo.com**, valeur faciale 50€, pour une dotation maximale, prix public, de **20 000 euros TTC**

Les bons/codes sont valables jusqu'au 30 avril 2018 hors promotions et soldes, hors produits partenaires, non cumulables, non remboursables, échange possible 1 (une) fois.

- **100 Livres Photo Prestige A4 Photobox**. Prix unitaire, frais de port inclus, 45.95 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **4 595 euros TTC**.

- **300 Calendriers Photo Muraux simples A4 Photobox**. Prix unitaire 23.90 € TTC, frais de port inclus, pour une dotation maximale, prix public, de **7 170 euros TTC**.

- **1 000 lots de 50 tirages photo numérique Classic Photobox**, format 10 x 15 ou 11 x 15 cm, couleurs ou noir et blanc. Prix unitaire par lot, frais de port inclus, de 13.49 €, pour une valeur totale de **13 490 € TTC**

Chaque gagnant recevra un courrier, expédié par Ouest-France, indiquant le code personnel permettant de bénéficier du Livre Photo Prestige, du Calendrier Mural ou du Tirage de 50 photos offert sur www.photobox.fr/ouestfrance.

Toute commande supérieure à un Livre Photo Prestige, à un Calendrier Mural ou à 50 photos représente des frais d'envoi

proportionnés selon les barèmes en vigueur figurant aux conditions générales de vente de www.photobox.fr

- **1 000 bottes de Noël en feutrine**, prix public 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **5 000 euros TTC**.

- **600 ensembles de boules de Noël**, prix public 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **3 000 euros TTC**.

- **500 sets d'emporte-pièces à cookies**, prix public 5 €, pour une dotation maximale de **2 500 € TTC**.

- **950 sacs shopping**, prix public 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **4 750 euros TTC**.

- **1 000 lots de 2 hors-séries Ouest-France** « Cathédrales de l'Ouest » + « Bretagne 100 photos de Michel Thersiquel » ou « 50 Balades faciles en Pays de la Loire » ou « Normandie des impressionnistes » prix public 13.80 €, pour une dotation maximale, prix public, de **13 800 euros TTC**.

- **300 paires de chaussette Cocorico Store**, 100% made in France. Prix unitaire, frais de port inclus, de 12.90 €, pour une valeur totale de **3 870 € TTC**.

- **200 pochettes Cocorico Store**, 100% made in France. Prix unitaire, frais de port inclus, de 13.80 €, pour une valeur totale de **2 760 € TTC**

Chaque gagnant recevra un courrier, expédié par Ouest-France, indiquant le code personnel permettant de bénéficier de la paire de chaussette ou de la pochette sur www.cocorico.store.

LES CADEAUX DU JOUR

- **2 séjours, 2 jours, 1 nuit à Jersey Condor Ferries**, valables pour 2 personnes comprenant le transport maritime St Malo-Jersey AR pour 2 passagers piétons, une nuit en hôtel** base chambre double avec petit déjeuner anglais. Valeur maximale : 300 €, pour une valeur totale de **600 €**. Séjours à effectuer avant **fin juin 2018**, hors week-ends, ponts et vacances scolaires, selon disponibilité au moment de la réservation et jours de fonctionnement.

- **2 mini-chaînes hi-fi Panasonic, SCHC295**, ou produit équivalent, prix public 149 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **298 euros TTC**.

- **3 appareils photo numériques compacts Panasonic, Lumix DMC SZ10 + carte 8 Go**, ou produit équivalent, prix public 129 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **387 euros TTC**.

- **2 Centrifugeuses Electrolux EXJ966**, ou produit équivalent, prix public 129.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **259.98 euros TTC**.

- **2 Machines à Pain Moulinex OW24E30**, ou produit équivalent, prix public 139 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **278 euros TTC**.

- **1 ensemble petit déjeuner Kenwood, Bouilleur ZJX650RD KMIX + Cafetière COX750RD KMIX + Grille Pain TCX751RD KMIX**, ou produit équivalent, prix public, de **273 euros TTC**.

- **2 i-Pod Touch VI, 32Go**, ou produit équivalent, prix public 239 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **478 € TTC**.

- **2 Blenders Chauffant Moulinex, LM908110 Soup**, ou produit équivalent, prix public 239 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **478 euros TTC**.

- **3 casques au dio bluetooth Marshall, Major II**, ou produit équivalent, prix public 149 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **447 € TTC**.

- **3 consoles de jeu 2DS Nintendo + New Super Mario**, ou produit équivalent, prix public 99.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **299.7 € TTC**.

- **1 Four à micro-onde Combiné Panasonic, NN-DF383BEPG**, ou produit équivalent, prix public, de **199 euros TTC**.

- **2 Robots Pâtisseries Kenwood KHH300WH**, ou produit équivalent, prix public 169 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **338 euros TTC**.

- **1 sac Assia Flas S de Mac Douglas**, façon lézard, prix public, de **186 euros TTC**.

- **1 sac Pyla Brian de Mac Douglas**, bleu, prix public **199 € TTC**.

- **10 montres Xme Paris, 5 montres Poppy**, prix public à l'unité 160€ TTC, **5 montres Caverne**, prix public à l'unité 190 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 750 euros TTC**.

- 5 lots de 2 bons d'achat de 100€ à valoir sur le site spartoo.com, pour une dotation maximale prix public de 1000€ TTC. Les bons/codes spartoo.com sont valables jusqu'au 30 avril 2018, hors promotions et soldes, hors produits partenaires, non cumulables, non remboursables, échange possible 1 (une) fois.

LES SUPERS GROS LOTS

- 1 Renault Twingo Version Life SCE, BV 70 cv d'une valeur prix public de 11 200 euros TTC. Options et accessoires : peinture jaune éclair et roue de secours. Carte grise et frais divers, valeur estimée 150 € TTC, soit une valeur totale de 11 350 euros TTC.

- 1 bon d'achat pour une croisière pour 2 personnes, destination à valider avec le gagnant, à utiliser avant le 31/11/2018. Valeur maximale, prix public : 5 000 euros.

- 1 séjour Thalasso, pour 2 personnes, en bons d'achat valables sur Thalasséo.com, pour une dotation maximale, prix public, de 5 000 euros TTC.

- 1 chèque Ouest-France de 5 000 €.

- 1 ensemble Téléviseur écran plat LED, 4K UHD, 189 cm, Samsung, UE75MU7005, ou produit équivalent, + Home Cinéma Blu-ray 3D 4K Samsung, HTJ7750W, ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public, de 5 000 euros TTC.

- 1 Equipement de cuisine sous forme de cartes cadeaux à valoir chez Darty pour une dotation maximale, prix public, de 5 000 euros TTC.

Les cartes s'utilisent en une ou plusieurs fois, elles sont valables un an à compter de leur date d'activation et sont utilisables dans tous les magasins Darty en France métropolitaine.

Article 8 – REMBOURSEMENT

Le coût du service téléphonique et SMS peut être remboursé sur simple demande écrite à Groupe Concours-Mania, « Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France », 1 cours Xavier Arnozan, CS 71883, 33080 Bordeaux cedex, dans un délai limité de deux mois à partir de la date de participation du joueur et au plus tard le 23 février 2018, cachet de La Poste faisant foi.

Jeu de Grattage :

- numéro 08 92 12 37 00

Seuls les appels des gagnants pour vérification et confirmation de leurs combinaisons gagnantes (1 appel par gain) seront remboursés. Tout autre motif d'appel, compte-tenu de l'accès gratuit au site internet www.ouest-france.fr/jeux, ne sera pas remboursé. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacts de l'appel.

- numéro 08 92 12 37 37

Une seule demande de remboursement de frais de service téléphonique liés à la participation au jeu, sera acceptée par famille résidant à la même adresse, pour chaque jour de jeu où un ou des numéros Bonus auront été proposés. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacts de l'appel.

Ronde des « 7 » : numéro 08 97 04 00 00 et SMS

Une seule demande de remboursement de frais de service téléphonique liés à la participation au jeu, sera acceptée par famille résidant à la même adresse, pour chaque jour de jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacts de l'appel ou de l'envoi des 2 SMS.

Le participant doit indiquer dans sa demande s'il souhaite se voir rembourser les frais d'affranchissement liés à sa demande de remboursement des frais de service téléphonique. Ces frais seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur correspondant au poids du courrier.

Les demandes devront regrouper l'ensemble des participations, un maximum de deux demandes de remboursement par foyer (même numéro de téléphone, même adresse) sera accepté.

La demande devra, sous peine de nullité, obligatoirement s'accompagner :

- de la photocopie d'un justificatif d'identité avec les coordonnées exactes de la personne,
- d'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître l'heure et la date précise de l'appel ou des envois SMS,
- d'un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois,
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP).

Pour l'audiotel :

. Numéro 08 92 12 37 00 : le remboursement est forfaitaire et calculé sur le temps moyen d'un appel : 2,30 minutes x 0,60 € = 1.50 € TTC

. Numéro 08 92 12 37 37 : le remboursement est forfaitaire et calculé sur le temps moyen d'un appel : 1,30 minutes x 0,60 € = 0.90 € TTC

. Numéro 08 97 04 00 00 : le remboursement est forfaitaire et calculé sur le temps moyen d'un appel : 1.45 minutes x 0,60 € = 1.05 € TTC. Pour les SMS le remboursement se fait sur la base de l'envoi de 2 SMS, pour une participation, à 0,65€ TTC par envoi, soit 1.30 € TTC. Ce montant correspond à l'envoi de 2 SMS pour une participation au jeu. Le coût éventuel qui peut être facturé, selon forfait, par les opérateurs de téléphonie ne sera pas remboursé.

Les remboursements seront opérés par chèque ou virement bancaire dans un délai de vingt (20) à quarante cinq (45) jours suivant la réception de la demande, sous réserve de remplir les conditions ci-dessus mentionnées.

Article 9 – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Les gagnants autorisent par avance Ouest-France à les photographier, à publier leur nom, prénom, adresse et photographie dans Ouest-France et « dimanche Ouest-France » et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. Ils autorisent également Ouest-France à mettre en ligne sur les sites édités par Ouest-France les photographies les représentant, à indiquer leur nom et prénom sur ces sites. Ces photographies ne pourront être utilisées que dans le cadre du présent jeu et dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu.

Les coordonnées des joueurs sont momentanément conservées pour faire l'objet d'offres commerciales de la part d'Ouest-France.

Les informations sur les joueurs, recueillies par les organisateurs à l'occasion du jeu, ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78 77 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite, envoyée à Ouest-France «Grand Jeu 7 à Gagner», Service Promotion, 35051 Rennes Cedex 9.

Article 10 – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité d'Ouest-France ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée du jeu, de reporter la date de début annoncée, de modifier le rythme de parution, le nombre de numéros à gratter et de modifier en conséquence la date de tirage au sort et la communication de la liste des gagnants du jeu.

Article 11 – EGALITE DES CHANCES

La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les joueurs, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Ainsi, chaque joueur pourra participer plusieurs fois, dans la limite de 6 lots gagnés sur l'ensemble de la durée du jeu (6 novembre au 17 décembre 2017), Audiotel et SMS confondus, pour un même numéro de téléphone et /ou un même nom et une même adresse, limitée à la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France. Il sera prévenu sur l'audiotel ou par retour de SMS lorsque ce quota sera atteint.

La société organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du joueur, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au joueur bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées sur le système ou s'il n'a pas validé et confirmé ses coordonnées postales sous 7 jours pour obtenir son lot gagné par téléphone, ou encore s'il a manifestement, et ce par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Seule la décision de la société organisatrice fait foi en matière de validité de gain des prix.

La société organisatrice peut à sa seule discrétion déclarer un prix non valide. Elle n'est pas dans l'obligation de délivrer ledit gain si le prix réclamé est le fruit d'une fraude tendant à augmenter les chances de gains du Joueur ou d'une tierce personne.

Article 12 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au "Grand Jeu 7 à Gagner Ouest-France" implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement a été déposé à la SCP Nedellec-Le Bourhis-Letexier-Vetier, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.

Il pourra être obtenu sur simple demande écrite à Ouest-France,

«Grand Jeu 7 à Gagner, 35051 Rennes Cedex 9. Il sera consultable sur www.ouest-france.fr/jeux

